

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 26 janvier 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

« D'ici l'an 2030/2031, la communauté du « Nordstad-Lycée » (NOSL) sera hébergée dans de nouveaux bâtiments situés au village d'Erpeldange-Sûre, donc au centre géographique de la région. Cette position privilégiée lui permettra d'offrir un enseignement attractif répondant aux besoins les plus divers des jeunes habitant le canton de Diekirch et au-delà.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse :

- 1. Monsieur le Ministre peut-il fournir des informations concernant l'évolution de la population scolaire du NOSL depuis l'année 2020 (enseignants et élèves) ?*
- 2. Dans quelle mesure la palette des formations spécifiques actuellement offertes dans ce lycée se distingue-t-elle de celles proposées par les autres établissements de l'enseignement secondaire situés sur le territoire de la « Nordstad » ?*
- 3. Est-il prévu, à l'avenir, de compléter et de préciser davantage le profil scolaire propre au NOSL en lui réservant des formations complémentaires à celles des autres lycées du canton de Diekirch ? »*

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



André BAULER
Député



Barbara AGOSTINO
Députée



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 3539 de Madame la Députée Barbara Agostino et de Monsieur le Député André Bauler

1. Monsieur le Ministre peut-il fournir des informations concernant l'évolution de la population scolaire du NOSL depuis l'année 2020 (enseignants et élèves) ?

Le tableau ci-dessous renseigne l'évolution du nombre d'élèves et du nombre d'enseignants depuis l'année scolaire 2020/2021.

	2020/21	2021/22	2022/23	2023/24	2024/25	2025/26
Élèves	581	578	587	648	702	791
Enseignants	82	82	89	92	102	109

2. Dans quelle mesure la palette des formations spécifiques actuellement offertes dans ce lycée se distingue-t-elle de celles proposées par les autres établissements de l'enseignement secondaire situés sur le territoire de la « Nordstad » ?

Afin d'assurer une couverture scolaire homogène à l'échelle nationale, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) veille à la cohérence de l'offre pédagogique en concertation avec les directions de lycées. Cette synergie tend par ailleurs à assurer que l'offre de sections et de formations tant de l'enseignement secondaire classique et général que de la formation professionnelle soit ajustée aux capacités des différents établissements, notamment en ce qui concerne les ressources humaines et infrastructurelles disponibles.

3. Est-il prévu, à l'avenir, de compléter et de préciser davantage le profil scolaire propre au NOSL en lui réservant des formations complémentaires à celles des autres lycées du canton de Diekirch ?

L'offre de formation du NOSL est complémentaire de l'offre future du Lycée technique d'Ettelbruck (LTett) et du Lycée classique Diekirch et résulte d'une concertation entre le MENJE et les directions des différents lycées.

Ainsi, l'accord prévoit que sept formations DAP et CCP offertes actuellement au LTett seront transférées à l'avenir vers le Nordstad-Lycée. Hormis les formations rares, le pôle « Nord » du plan sectoriel comprendra dès lors l'ensemble des formations offertes par le système scolaire.

Il en résulte l'offre scolaire du NOSL :

Enseignement secondaire classique (ESC)

- classes inférieures et classes de 4e

Enseignement secondaire général (ESG)

- classes inférieures de la voie d'orientation et de la voie de préparation

- classes supérieures des sections ingénierie et sciences sociales

Formation professionnelle

- Formation de technicien (DT) :

division mécanique - section mécanique générale

- Formation de Diplôme d'Aptitude Professionnelle (DAP) :

coiffeur ; esthéticien ; carrossier ; débosseleur de véhicules automoteurs* ; magasinier du secteur automobile ; mécatronicien d'autos et de motos* ; peintre de véhicules automoteurs ; installateur chauffage-sanitaire ; peintre-décorateur

- Formation de Certificat de Capacité Professionnelle (CCP) :

coiffeur ; débosseleur de véhicules automoteurs ; assistant en mécanique automobile ; peintre de véhicules automoteurs ; installateur chauffage-sanitaire ; peintre-décorateur

Luxembourg, le 13 mars 2026

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH